



Négociation Accord Handicap à EDF SA

99 % des revendications obtenues : L'Alliance CFE UNSA Énergies signe ce 11^{ème} accord en faveur des salariés en situation d'handicap

La négociation du 11^{ème} accord handicap est close après trois mois de concertations bilatérales et de séances plénières. L'alliance CFE UNSA Énergies a obtenu des avancées concrètes en faveur des salariés en situation d'handicap tel le temps partiel 80 % rémunéré à 90 % à 5 ans de la retraite et ce n'est pas tout !

1. **Accès privilégié au télétravail** aux bénéficiaires de l'accord handicap comprenant une dotation matérielle adéquate.
2. **Conditions de départ à la retraite adaptées** et anticipées pour tenir compte de la pénibilité, attribution des médailles du travail anticipées de 3 ans après 10 ans de RQTH*.
3. **Aide à l'amélioration de la mobilité** géographique.
4. **Pilotage de la politique parcours professionnels**, adaptation des formations et pour le passage des examens la possibilité d'avoir un équivalent « tiers temps » (*adaptation des rythmes et/ou de la durée*), assistance humaine (*interprète LSF ou LPC, vélotypie*), supports de formation et matériels informatiques adaptés.
5. **Accompagnement personnalisé** par le Chargé des Parcours Professionnels.
6. **Formation au handicap** des tuteurs et des élus dans les instances représentatives du personnel.
7. **Aide aux parents d'enfants handicapés** de plus de 20 ans et des plus jeunes aussi.
8. **Meilleure articulation** entre le management, la mission handicap de la DRH et la médecine du travail.
9. **Engagements budgétaires suffisants** pour une politique volontariste, les montants dédiés au maintien dans l'emploi renforcés.
10. **Pérennisation de la commission d'appui inter disciplinaire** et renforcement de son rôle.
11. **Prise en compte** de la dimension handicap psychique en milieu professionnel.

Les 11 revendications de l'Alliance CFE UNSA Énergies démontrent toute l'importance de la déclaration RQTH* dès la survenue d'un handicap et le rôle majeur des acteurs de santé dans le dispositif.

Le présent accord prend en considération le handicap, garantit un parcours professionnel en prenant en compte la pénibilité associée au handicap et ce dans la durée. C'est pour cela que l'Alliance CFE UNSA Énergies est signataire de ce 11^{ème} accord et s'assurera de sa mise en œuvre tout au long de ces quatre prochaines années.

*RQTH : Reconnaissance de la Qualité de Travailleur Handicapé

**L'ALLIANCE CFE UNSA ÉNERGIES,
100 % LIBRES... 100 % VOUS!**

CFE-CGC ÉNERGIES
contact@cfe-energies.com

UNSA ENERGIE
contact@unsa-energie.fr